

Dispositions - MSaaS Hardware

Les présentes conditions relatives au matériel (les "Conditions") s'appliquent en complément des "Conditions générales" de SKIDATA et prévalent sur celles-ci en cas de contradiction.

1. Généralités

Ces dispositions régissent l'utilisation du matériel mis à la disposition du client dans le cadre de la Mobility Suite as a Service (MSaaS) de SKIDATA.

2. Livraison et délais de livraison

Les dates de livraison, de prestation et de mise en service éventuelle sont fixées dans le contrat. SKIDATA est en droit d'effectuer des livraisons partielles à une date antérieure. Afin de respecter les délais convenus, le client doit désigner un responsable de projet, en informer SKIDATA et réaliser les étapes prévues du projet conformément au calendrier.

3. Propriété des appareils

3.1. Tous les appareils fournis au client dans le cadre de l'abonnement "Mobility Suite as a Service" restent la propriété de SKIDATA pendant toute la durée du présent contrat et après son expiration. Le client doit veiller à ce que cela soit clairement et manifestement indiqué et exprimé à l'égard des tiers, en particulier des autorités et des tribunaux.

3.2. Le client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la solution SKIDATA contre toute intervention non autorisée de tiers et autres influences extérieures. Le client est responsable de toute atteinte aux droits de propriété de SKIDATA.

3.3. Le client n'est pas autorisé à retirer, recouvrir ou modifier de quelque manière que ce soit les marquages apposés par SKIDATA sur les appareils et indiquant leur propriété. En particulier, le client doit informer SKIDATA sans délai de toute exécution forcée imminente sur les objets loués ou sur le terrain sur lequel ils se trouvent et communiquer à SKIDATA le nom et l'adresse du créancier compétent en lui envoyant les documents essentiels. Le client supporte tous les frais engagés par SKIDATA pour se défendre et pour protéger sa propriété.

4. Modifications apportées aux appareils

4.1. Le client n'est pas autorisé à apporter des modifications non convenues aux appareils, y compris un changement d'emplacement des appareils. Cela s'applique en particulier aux modifications de la substance des appareils, à l'ajout ou au retrait de pièces ou à la modification de logiciels. Si le client envisage une telle modification, il doit obtenir l'accord écrit préalable de SKIDATA en précisant les modifications prévues.

4.2. Si des pièces sont montées sur l'appareil et ne peuvent être retirées ultérieurement sans perte de valeur ou modification de la substance, ou sans efforts disproportionnés, celles-ci deviennent la propriété de SKIDATA dès leur montage. Cela ne s'applique toutefois pas si ces pièces ou leur montage enfreignent la propriété intellectuelle de SKIDATA.

5. Obligations du client

5.1. Le client est tenu d'utiliser les appareils uniquement conformément à leur destination et dans le respect d'un entretien approprié, de les contrôler régulièrement et de faire tout ce qui est nécessaire pour maintenir les appareils en bon état de fonctionnement.

5.2. Le client est tenu de vérifier régulièrement le matériel utilisé afin de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien. Pendant la période de garantie, le client doit informer SKIDATA sans délai de tout problème survenant avec le matériel.

5.3. Sauf accord écrit contraire, le client n'est pas autorisé à transmettre les appareils à des tiers, à les mettre à la disposition de tiers ou à leur donner de quelque manière que ce soit la possibilité d'utiliser ou de modifier les appareils. En particulier, le client n'est pas autorisé à sous-louer les appareils sans l'accord écrit préalable de SKIDATA.

5.4. Le client doit veiller à ce que les appareils soient suffisamment protégés contre les perturbations causées par des tiers et d'autres influences extérieures.

6. Formation

SKIDATA propose en option des formations sur l'utilisation, le dépannage et la maintenance des appareils, qui peuvent être commandées par le client dans le cadre d'un accord séparé.

7. Garantie

SKIDATA s'engage à livrer au client le matériel informatique en état de fonctionnement et conforme aux spécifications techniques convenues. SKIDATA ne garantit pas que le matériel informatique soit neuf ou exempt de défauts visuels qui n'affectent pas de manière significative son fonctionnement.

8. Produits tiers

Si le client souhaite acheter, en plus des livraisons et prestations de SKIDATA, des produits, prestations et accessoires compatibles d'autres fabricants et les utiliser à la place des produits ou prestations initialement proposés par SKIDATA, il lui incombe alors de vérifier et de sélectionner ces produits tiers. Dans ce cas, SKIDATA décline toute responsabilité, en particulier en ce qui concerne les défauts matériels et/ou l'adéquation technique de ces produits.